

Paris, le 22 juillet 2025

Face à la multiplication des fausses informations, l'Assurance retraite appelle à la vigilance

Depuis plusieurs mois, de nombreuses fausses informations circulent sur les droits à la retraite : promesses exagérées, interprétations erronées, discours alarmistes... Dans ce contexte, l'Assurance retraite appelle à la vigilance et rappelle qu'elle est la seule source officielle d'information pour les assurés du régime général. Une campagne nationale d'information sera lancée à la rentrée

Des rumeurs persistantes, une vigilance nécessaire

À l'heure où les questions de retraite suscitent de nombreuses interrogations, les fausses informations se multiplient sur les réseaux sociaux, dans certaines publications en ligne ou par le biais de canaux informels. Quelques exemples :

- il existerait des dispositifs secrets, ou non versés automatiquement, qui permettraient d'augmenter les montants de retraite ;
- certains droits seraient sur le point d'être supprimés sans information préalable ;
- les dates de paiement des retraites seraient changées pour tout le monde.

Ces contenus imprécis, voire trompeurs, alimentent la confusion et exploitent la complexité des parcours retraite et le manque de lisibilité perçue du système pour semer le doute.

À propos de l'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale.

Premier organisme français de retraite, l'Assurance retraite (Caisse nationale, l'Assurance retraite Île-de-France, Carsat, CGSS et CSSM) gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. La gestion de l'Assurance retraite IDF relève de la Caisse nationale. Chaque année, l'Assurance retraite verse plus de 15 millions de retraites et gère la carrière de près de 23,5 millions de cotisants.

Au cœur de l'innovation numérique, son offre de services se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur lassuranceretraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...) : déjà plus de 19 millions d'espaces personnels créés !

Contact presse : presse@cnav.fr



Se renseigner au bon endroit : un réflexe essentiel

En tant qu'organisme public de référence, l'Assurance retraite est le seul acteur habilité à garantir une information juste, complète et à jour sur les droits à la retraite du régime général. Son expertise repose sur la gestion quotidienne de plus de 15 millions de retraites versées, l'analyse des évolutions réglementaires, et l'accompagnement de millions d'assurés chaque année dans leurs démarches. L'Assurance retraite tient à rappeler qu'il n'est pas nécessaire de passer par des prestataires payants pour obtenir ses droits ou connaître sa situation. Toutes les informations fiables sont accessibles gratuitement :

- sur le site www.lassuranceretraite.fr, qui propose services en ligne, simulateurs, dossiers pratiques et actualités officielles ;
- via les canaux de contact officiels : courriers, rendez-vous ou échanges personnalisés dans les espaces sécurisés.

Une campagne nationale d'information dès la rentrée

Afin d'accompagner au mieux les assurés et de renforcer la lisibilité de leurs droits, l'Assurance retraite lancera à la rentrée une campagne nationale d'information. Elle visera à rappeler les bons réflexes, promouvoir les sources officielles, et répondre de manière pédagogique aux interrogations les plus fréquentes.

« La retraite est un sujet sérieux. La qualité de l'information est essentielle pour permettre à chacun et chacune d'anticiper sereinement. Aujourd'hui, nous faisons face à une diffusion accrue de contenus erronés, qui fragilisent la confiance des assurés », souligne Renaud Villard, directeur de l'Assurance retraite. « Charge à nous de faire savoir qu'il n'y a qu'une seule source fiable d'informations sur la retraite ! » »

À propos de l'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale.

Premier organisme français de retraite, l'Assurance retraite (Caisse nationale, l'Assurance retraite Île-de-France, Carsat, CGSS et CSSM) gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. La gestion de l'Assurance retraite IDF relève de la Caisse nationale. Chaque année, l'Assurance retraite verse plus de 15 millions de retraites et gère la carrière de près de 23,5 millions de cotisants.

Au cœur de l'innovation numérique, son offre de services se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur lassuranceretraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...) : déjà plus de 19 millions d'espaces personnels créés !

Contact presse : presse@cnav.fr

